



Mairie de Biriattou  
Biriattuko Herriko Etxea

## ARRETE MUNICIPAL n°2026\_03\_26\_02

**Interdisant la circulation de tous véhicules Aruntzeko bidea, Martingoitiko bidea, Sagardixarreko bidea**  
**Le samedi 02 mai 2026 entre 11h00 à 12h00, le temps du défilé**

Le Maire de la Commune de BIRIATOU,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2213-1,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales, et notamment ses articles 40 à 42,
- Vu la demande de l'association BIDASOAKO SAGARDOZALEEN KOFRADIA du 15 janvier 2026 d'organiser un défilé au départ de Aruntzeko bidea jusqu'au 48 Sagardixarreko bidea à Biriattou,

Considérant que dans l'intérêt du bon ordre et de la sécurité publique, il importe de réglementer la circulation des véhicules pendant cette manifestation,

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'accès aux chemins Aruntzeko bidea, Martingoitiko bidea, Sagardixarreko bidea sera interdit à tous véhicules le samedi 02 mai 2026 entre 11h00 à 12h00, le temps du défilé, en raison de l'organisation du défilé de l'association BIDASOAKO SAGARDOZALEEN KOFRADIA.

**Article 2** - Un exemplaire du présent arrêté sera affiché sur la barrière interdisant l'accès au chemin. Des panneaux réglementaires seront mis en place par les services municipaux.

**Article 3** - La présente autorisation n'est valable que pour la période pré citée ; elle sera périmée de plein droit s'il n'en est pas fait usage avant l'expiration de ce délai.

**Article 4** - La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements et autres arrêtés municipaux notamment de circulation en vigueur.

**Article 5** - Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie et notifié à l'intéressé, sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet pour l'arrondissement de Bayonne,
- Monsieur le Commissaire de Police de Saint-Jean-de-Luz,
- SDIS Hendaye : [prevision@sdis64.fr](mailto:prevision@sdis64.fr)
- L'association BIDASOAKO SAGARDOZALEEN KOFRADIA représentée par Monsieur Manolo ALCAYAGA

Fait à BIRIATOU,  
Le 26 mars 2026  
Le Maire,



Odile SUSPERREGUI CORNU